



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

alcoolisme

Question au Gouvernement n° 1703

Texte de la question

TRAITEMENT DE L'ALCOOLISME

M. le président. La parole est à Mme Dominique Orliac, pour le groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.

Mme Dominique Orliac. Madame la ministre de la santé, l'alcoolisme touche 1,5 à 2 millions de personnes en France, induit 49 000 morts chaque année. Les centres d'addictologie prennent en charge 150 000 personnes, dont seulement la moitié sont concernées par l'addiction à l'alcool. Au total, moins de 10 % des malades bénéficient d'un traitement chaque année en France.

Dans ce contexte, on comprend pourquoi la question de la prise en charge de la dépendance à l'alcool constitue un enjeu de santé publique essentiel. Après qu'a été admise l'efficacité du Baclofène, qui est encore en expérimentation, dans le traitement de l'alcoolisme – médicament prescrit hors autorisation de mise sur le marché à des milliers de patients par des médecins généralistes –, une recommandation temporaire d'utilisation doit être délivrée prochainement.

Ce médicament, dont la prescription serait alors limitée aux seuls spécialistes, devrait en fait bénéficier d'une extension d'AMM, afin que le traitement en cours de milliers de patients ne soit pas suspendu.

D'autre part, le Nalméfène, médicament indiqué dans l'aide au sevrage alcoolique, ayant obtenu une AMM européenne, sera bientôt commercialisé en France. Sa prescription était initialement réservée aux addictologues. Ce produit pourrait maintenant être prescrit par le médecin généraliste, mais sans que son patient soit remboursé par l'assurance maladie. Seules les prescriptions des spécialistes pourraient donner droit à remboursement : la commission de transparence a donné pour argument que l'accompagnement psychosocial ne serait pas réalisable par les généralistes, qui pourtant l'assurent pour d'autres médicaments contre la dépendance alcoolique.

C'est pourquoi, madame la ministre, je vous demande de clarifier votre position. Comment pourriez-vous soustraire de la solidarité nationale le remboursement d'un traitement prescrit par un généraliste, pivot de la santé publique, alors que ce traitement présente un intérêt essentiel pour lutter contre l'alcoolisme ?

Lutter contre l'alcoolisme, c'est miser sur la prévention des violences intra-familiales, des violences routières, de cancers, de maladies neurologiques et digestives dont le coût humain et financier est considérable.
(Applaudissements sur les bancs des groupes RRDP et UDI.)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales et de la santé.

Mme Marisol Touraine, *ministre des affaires sociales et de la santé*. Vous avez raison de souligner l'enjeu de santé publique majeur que représente l'alcoolisme. Je ne reviens pas sur ce que vous avez dit : plus de huit millions de personnes concernées dans notre pays, près de 50 000 personnes qui, directement ou indirectement, en meurent chaque année.

Nous devons rappeler que la consommation d'alcool chez les jeunes est un véritable fléau et je profite de votre question pour réaffirmer ma détermination à lutter contre ce phénomène, notamment contre ce qui est apparu sur Internet et qu'on appelle la « neknomination ».

Vous m'interrogez plus particulièrement sur le Nalméfène, qu'on appelle aussi le Selincro et qui a obtenu une AMM européenne en février 2013. Ce médicament peut être prescrit dans le cadre d'une réduction de la consommation d'alcool à risque élevé, en association avec un suivi psychosocial continu.

La Haute Autorité de santé a évalué cette spécialité, la négociation sur le prix et le remboursement du médicament va être engagée. Je veux vous dire que ce médicament sera remboursé. À l'issue de la procédure de fixation de prix, je donnerai la possibilité à tous les médecins, qu'ils soient généralistes ou spécialistes, de prescrire avec remboursement ce médicament, compte tenu de l'enjeu majeur que représente la prise en charge de l'alcoolisme en France.

Cela coïncide avec ma volonté, exprimée dans le cadre de la stratégie nationale de santé, de faire des médecins de premier recours, en particulier des généralistes, le pivot de notre système de santé.

Vous le voyez, madame la députée, le Gouvernement est déterminé à tout mettre en œuvre pour faire reculer le fléau de l'alcoolisme dans notre pays. (*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC, GDR et RRDP.*)

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Orliac](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1703

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 février 2014](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 février 2014](#)